

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret 2017-1831 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu l'annonce du jeudi 12 mars 2020 du Président de la République de prendre des mesures permettant de freiner la propagation du virus en fermant notamment dès lundi 16 mars 2020, l'ensemble des établissements publics d'enseignements supérieurs jusqu'à nouvel ordre ;

Vu les décrets n° 2020-545 à 552 du 11 mai 2020, et plus particulièrement les décrets n° 2020-545 et 548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la décision du 13 mars 2020 du Président de l'EPCC de fermer certains locaux du site d'Aubervilliers du Campus Condorcet ;

Considérant l'avis unanime des membres du Bureau de l'EPCC réunis les 5 et 12 mai 2020 ;

Considérant que la mesure de fermeture vise uniquement les activités d'enseignement en présentiel et que l'activité de recherche est maintenue,

Considérant que le chef de l'État a appelé à "la responsabilité" et demandé "à toutes les entreprises de privilégier le télétravail si possible et de limiter "à la fois les contacts, les déplacements au strict nécessaire et les regroupements " jusqu'à nouvel ordre,

Considérant que l'établissement a décidé de répondre aux préconisations du Chef de l'Etat et de sa tutelle en favorisant au maximum le recours au travail à domicile et en interdisant les enseignements en présentiel ;

Considérant que les décret n°2020-545 et 548 permet une réouverture de certains locaux et une reprise partielle des activités sur le site du Campus Condorcet ;

DECIDE

Article 1 :

Resteront fermés jusqu'à nouvel ordre :

- L'Espace associatif et culturel ;
- Le Centre de colloques ;
- La Maison des Chercheurs ;

Resteront fermées l'ensemble des grilles d'accès extérieures, à l'exception de celle de l'îlot 2 permettant un accès à l'INED et à l'hôtel à projet.

Seront ouverts à compter du 18 mai 2020 :

- Les bâtiments de recherche RCI 1 et RCI 3 ;
- L'Hôtel à projets et le siège de l'EPCC ;
- Le bâtiment siège de l'INED.



Des partenaires pour
un pôle international de
recherche et de formation
en sciences humaines
et sociales.

CNRS Centre national de
la recherche scientifique

CESES École des hautes études
en sciences sociales

ENC École nationale
des chartes

EPHE École pratique
des hautes études

FNSH Fondation nationale
des sciences de l'homme

INED Institut national
d'études démographiques

Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Université

Paris 2 Sorbonne Nouvelle
Université

Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
Université

Paris 13 Sorbonne
Université

L'ensemble des bâtiments continuera à être accessible par badge.

Les parkings seront accessibles à tous les titulaires d'un badge nominatif du Campus Condorcet et pourront être utilisés pour le stationnement des vélos, sous réserve du respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières en vigueur sur l'ensemble du site du Campus Condorcet.

Article 2 :

A compter du lundi 18 mai 2020, l'accès aux bâtiments ouverts du site d'Aubervilliers du Campus Condorcet sera limité aux personnes titulaires d'un badge d'accès du Campus Condorcet.

Les activités d'enseignement sur site sont prohibées, seules les activités d'enseignement à distance étant autorisées.

Les personnes présentes sur le site devront respecter strictement :

- Les préconisations gouvernementales en matière de gestes barrières dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et de l'état d'urgence sanitaire ;
- Les consignes émanant du Président de l'EPOC, de ses représentants ou de ceux du Titulaire du Contrat de Partenariat, concernant les règles en vigueur dans le cadre de l'urgence sanitaire, affichées dans les locaux ou communiquées par tout moyen.

Les rassemblements ou réunions de plus de dix personnes sont interdits.

Le port du masque est obligatoire, sauf pour les personnes se trouvant seules dans le bureau qui leur a été attribué. L'EPOC met des masques à disposition des personnes accédant au site.

Le respect des mesures de distanciation physique (plus d'un mètre de distance entre deux personnes) est très fortement recommandé.

Fait à Aubervilliers, le 13 mai 2020

Jean-François Balaudé
Président de l'EP Campus Condorcet

Affichée le 25 mai 2020

Publiée le 25 mai 2020

Exécutoire le 26 mai 2020